**Les économies d'énergie sont devenues une priorité dans notre société. Quels que soient les travaux que vous souhaitez réaliser, c'est le moment de vous poser la question de la performance énergétique de votre logement.**

# … ECO Artisan® répond à chacun

**N'oubliez pas, des améliorations sont toujours possibles, que ce soit à l'occasion de la réfection de votre toiture ou de la modification de votre salle de bains : tous les travaux peuvent être l'occasion d'économies d'énergie.**

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

## Nous consacrons notre énergie et nos compétences à **améliorer la performance énergétique de votre logement.**

Les ECO Artisans® :

- S'engagent dans **l'amélioration de la performance énergétique** des logements, quel que soit leur corps de métier.
- S'engagent à **conseiller des solutions performantes** qui répondent aux attentes de leurs clients.
- S'engagent sur la **qualité de service et la bonne réalisation de leurs travaux.**

Vous avez un **projet de rénovation** ?
Faites appel aux ECO Artisans®. Par leur formation et leurs engagements, ils partagent des valeurs communes et sauront mener à bien vos travaux.

**Cachet entreprise :**

GRENADE Fotolia / Stephen Coburn / Stephane Garreau / Roman Sika / Carine Lauverjat / Victor Zastol'skiy / Patrizia Tilly/ Andres Rodriguez / Gilles Lougassi / Ron Chapple - URBA IMAGES /P. Parrot /G. Codina - Photographe : Vincent Besnault

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

# Les travaux d'une entreprise qualifiée ECO Artisan® ça fait la différence

**Confort et performance énergétique, mon ECO Artisan® a toutes les solutions !**

**www.eco-artisan.net**

# Pourquoi faire appel à un ECO Artisan® ?

## Pour profiter de conseils objectifs

En vous adressant à un ECO Artisan®, vous disposez, si vous le souhaitez, d'une évaluation énergétique de votre logement réalisée par un professionnel.

Il **analyse précisément votre habitat** en tenant compte de tous les paramètres, afin de vous délivrer **un bilan complet,** en toute indépendance, qui identifie les faiblesses et les points forts énergétiques de votre habitation.

**Il vous conseille sur les améliorations à réaliser** dans un premier temps sur le plan global, puis, plus précisément sur les travaux qui concernent son corps de métier.

**Faire appel à un ECO Artisan®, c'est :**

- s'adresser à un professionnel qualifié «RGE» par QUALIBAT et engagé dans l'amélioration de la performance énergétique des logements et le respect de l'environnement
- bénéficier d'un travail de qualité, réalisé par un professionnel compétent

# Pourquoi lui faire confiance ?

## Parce qu'un ECO Artisan® qui travaille pour vous...

- **Est qualifié et audité par QUALIBAT,** organisme indépendant, accrédité par le COFRAC [1]
- **Donne suite à votre demande** dès le premier contact
- **Écoute vos besoins** et répond à vos attentes
- **Vous conseille** au mieux et vous **propose** les solutions les plus adaptées à votre habitation
- **Établit un devis précis** et le respecte
- **Respecte les délais** annoncés
- **Vérifie les travaux** pendant le chantier
- **Est «Reconnu Garant de l'Environnement»,** (RGE) [2] pour vous faire bénéficier de l'éco-conditionnalité.

QUALIBAT

RGE

L'éco-conditionnalité prévoit que les aides aux particuliers seront accordées à la condition que les travaux de performance énergétique ou ENR soient réalisés par des entreprises du bâtiment titulaires d'un signe de qualité « Reconnu Garant de l'Environnement » à partir du 1er septembre 2014 pour l'éco-prêt à taux zéro et à compter du 1er janvier 2015 pour le Crédit d'Impôt Développement Durable.

[1] Comité Français d'Accréditation

[2] Cette mention permet de repérer les entreprises compétentes dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments.

# Pourquoi rénover dès maintenant ?

## Pour bénéficier d'économies d'énergie et d'aides financières

**Tout est fait pour vous aider** et vous encourager dans l'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

**Un dispositif fiscal et financier** est en place :

- **Le Crédit d'Impôt Développement Durable**
- **La TVA à 5,5 %** pour des travaux de rénovation énergétique (travaux induits inclus : peinture, plâtrerie, modifications d'installation électrique, modification de la couverture…) en passant par un professionnel
- **La TVA à 10%** pour tous les autres travaux de rénovation
- **L'éco-prêt à taux zéro** sur un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement
- **Subvention de l'Anah**
  L'État peut verser 25 à 50 % du montant des travaux de rénovation énergétique, sous certaines conditions.

**Il ne vous en coûtera pas plus cher de faire appel à un ECO Artisan®, qui pourra également vous informer sur les aides cumulables dont vous pouvez bénéficier.**

## Pour préserver l'environnement

Dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments, il est prévu un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et de diminution des gaz à effet de serre.